

CHALLENGE 28 POUR ELLES -suite arrêt Covid 19

5 sept. – Le Perche // 19 sept. - Chartres Fontenay // 17 oct. – Bois d'Ô

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.*

1- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Compétition par équipes ouverte aux joueuses licenciées dans un club de l'Eure-et-Loir

2- FORME DE JEU

Équipes de 6 joueuses – Stableford Net – Stableford Brut - 18 trous par journée – 3 matchs.

3- ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS

Droit d'engagement du club par équipe : **20 Euros**

Inscription des équipes sur extranet au plus tard le 31 août 2020.

Inscription des joueuses sur extranet.

Les fiches de composition d'équipe ne peuvent comporter au maximum que 8 joueuses.

Aucune limitation du nombre d'équipes par club. Une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe.

4- DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Pour chacune des journées, l'index des joueuses pris en compte sera celui figurant dans Fléole la veille de la rencontre.

Les équipières portées sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

5- CLASSEMENT DE CHAQUE JOURNÉE

Le total d'une équipe est égal au total des 3 meilleures cartes.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.

Une équipe forfait (aucune joueuse présente) est classée dernière. Voir paragraphe 7.

6- CODE DE COMPORTEMENT

Le code de comportement figurant dans les Règles locales permanentes fédérales s'applique intégralement à cette compétition.

Toute équipe ayant une joueuse disqualifiée pour une faute grave de comportement prendra la dernière place de la journée et la joueuse sera radiée de la fiche de composition d'équipe pour la suite de la compétition. Cette disposition prime sur celle du paragraphe 5.

7- ATTRIBUTION DES POINTS POUR LE CHALLENGE

Chaque équipe bénéficie d'un double classement : un selon le résultat net et un selon le résultat brut. Chaque équipe se voit attribuer les points de son classement du jour : l'équipe classée première se voit attribuer 1 point, la deuxième 2 points, etc. S'il y a égalité parfaite de deux équipes lors d'une journée les points sont partagés. Par exemple, s'il y a deux équipes à la cinquième place, chacune se voit attribuer 5,5 points.

Si lors d'une même journée plusieurs équipes sont déclarées forfait, elles auront toutes le même nombre de points normalement attribués à la dernière, si aucune n'avait été forfait. Par exemple 9 équipes sont engagées pour le challenge, elles auront chacune 9 points.

Pour l'attribution du challenge 2020, est déclarée gagnante l'équipe ayant le moins de points au total des 3 journées.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes pour la première place le départage se fera en enlevant la plus mauvaise journée, puis la meilleure, puis la deuxième meilleure, etc.

8- PRIX

Un challenge est attribué au club vainqueur et remis en jeu à chaque saison. Les joueuses de l'équipe gagnante auront une médaille souvenir.

9- COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel